

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-393/PRE portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique.

n° 2014-393/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
24 mai 2014

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2014

Date du numéro
31 mai 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

VU La Loi n°97/AN/00/4ème portant réorganisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°32/AN/13/7ème L du 20 janvier 2014 portant création de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique (ODDEG)

VU Le Décret n°2012-257/PRE du 01 décembre 2012 portant création et fonctionnement des Organes de Supervision et de Gestion des Projets de Développement de la Géothermie

VU Le Décret n°2001-0012/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VU Le Décret n°2014-0033/PRE du 20 février 2014 portant statut de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

la liste nominative des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique est fixée comme suit

-
- Mr Mohamed Hassan Abdillahi: Représentant de la Présidence de la République
 - Mr Dini Mohamed Bourhan : Représentant du Premier Ministre
 - Mr Djama Ali Guelleh : Représentant du Ministère de l'Energie
 - Mr Mohamed Osman Awaleh : Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 - Mme Mariam Hamadou Ali : Représentant du Ministère de l'Economie
 - Mr Almis Mohamed Abdillahi : Représentant du Ministère du Budget
 - Mme Fatouma Awaleh Osman : Représentante du Ministère de l'Equipeement et des transports
 - Mr Sirag Omar Abdoukader : Représentant du Ministère de l'Intérieur
 - Mr Abdoukader Oudoum Abdallah : Représentant du Ministère de l'Habitat et de l'Environnement.

Article 2

Le présent Arrêté entre en vigueur dès sa signature. Il sera publié et enregistré au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH